☐ COMMUNAUTÉ URBAINE
☐ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE :

100 CHERBOURG

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50

N° 1259 Ctés

TAUX FDL 2008

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2008 DES TAXES DIRECTES LOCALES

ARRONDISSEMENT :
TRÉSORERIE ..... :

I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS

20 058 360 (Produit fiscal à taux constants des taxes additionnelles (col. 4)) + 1 148 786 (Produit fiscal à taux constant de la taxe professionnelle de zone éolienne (col. 8)) + 1 480 069 (Total des allocations compensatrices) − (Solde du prélèvement France Télécom) − (Prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ❼) = 22 687 215 (Ressources à taux constants)

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ❶

Taxe d'habitation	560943
Taxe foncière (bâti) *a.* Personnes de condition modeste	115938
b. ZFU, ZUS et baux à réhabilitation	174740
c. Exonération de certains immeubles	
Taxe foncière (non bâti)	16642
Taxe professionnelle :	
a. Réduction de la fraction imposable des salaires	65616
b. Abattement général de 16 % des bases	223710
c. Réduction des bases des créations d'établissements	25551
d. Réduction de la fraction des recettes	235383
e. Exonération en zones d'aménagement du territoire	61546
f. Exonération spécifique et abattement de 25 % en Corse	
g. Exonération activités équestres	

3. BASES NON TAXÉES. Les colonnes 3 et 7 excluent :

– les bases exonérées par le Conseil de l'EPCI ❺ . taxe foncière (bâti)	
taxe foncière (non bâti)	
taxe professionnelle	80007
– les bases exonérées par la loi dans certaines zones d'aménagement du territoire ❻	
taxe foncière (bâti)	27612
taxe professionnelle	1085468
– les bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	59823
– les bases des établissements exceptionnels taxées au profit du Fonds de péréquation ❼	

2. BASES DE TAXE PROFESSIONNELLE SUSCEPTIBLES DE PLAFONNEMENT EN FONCTION DE LA VALEUR AJOUTÉE :

	Entreprises à PVA plafonné	Autres entreprises plafonnées	% bases plafonnées
hors zone d'activités économiques : *(voir au verso)*	1 647 255	49 367 353	52,76
en zone d'activités économiques :	0	1 166 704	17,79

4. PRODUIT FISCAL À TAUX CONSTANT POUR 2008 ❷

A. PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES

Taxes	Bases d'imposition de 2007 (1)	Taux d'imposition de 2007 % (2)	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2008 ❸ (3)	Produit fiscal à taux constants ❹ (col. 3 × col. 2) (4)
d'habitation	73 526 205	8,13	75 360 000	6 126 768
foncière (bâti)	69 956 498	10,95	71 861 000	7 868 780
foncière (non bâti)	404 759	27,16	412 600	112 062
professionnelle	95 143 327	6,25	95 212 000	5 950 750
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES À TAUX CONSTANTS				20 058 360

B. PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE/ÉOLIENNE

Bases d'imposition 2007 a) de la zone d'activités économiques b) de la taxe professionnelle éolienne (5)	Taux 2007 (6)	Bases prévisionnelles ❸ d'imposition pour 2008 a) de la zone d'activités économiques b) de la taxe professionnelle éolienne (7)	Produit fiscal à taux constant (col. 7 × col. 6 ou taux maximum pour 2008) ❹ (8)
6 102 415	17,52	6 557 000	1 148 786

5. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux de taxe professionnelle de zone / taxe professionnelle éolienne d taux moyen 75 % (TPZ) 12,29 ❾

Taux maximum de droit commun pour 2008 (TPZ)	a	17,48 ❽	Taux maximum dérogatoire pour 2008 (TPZ)	b 17,52 ❾ c //////	❿
Taux maximum de droit commun pour 2008 (TPE)	e	❽	Taux maximum dérogatoire pour 2008 (TPE)	f ❾ g	❿

Moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant

de l'ensemble des communautés urbaines	1740	de la communauté	1082
de l'ensemble des communautés de communes	1295	de la communauté	
L'EPCI comprend des communes éligibles à la DSU ou au FSRIF ou dont le nombre de logements sociaux est important :			OUI

Année (antérieure à 2008) au titre de laquelle la diminution dérogatoire du taux de taxe professionnelle a été appliquée ⓬ :

Diminution sans lien des taux des taxes d'habitation et/ou foncières ⓫

Taux moyens nationaux de référence

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
14,48	18,60	44,43

Année (antérieure à 2008) au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée ⓬

les taux précédemment diminués dérogatoirement ont été augmentés

Majoration spéciale du taux de taxe professionnelle de zone

Taux moyens pondérés des trois autres taxes constatés au niveau ⓮ :
national 16,04 de l'EPCI 14,65

Taux de taxe professionnelle de zone à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
//////	//////

II. DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2008 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

22 687 215 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget) − 1 480 069 (Total des allocations compensatrices) + (Solde du prélèvement France Télécom) + (Prélèvement au profit du Fonds départemental ❼) = 20 058 360 (Produit fiscal attendu des taxes additionnelles) + 1 148 786 (Produit fiscal attendu de la TP de zone éolienne)

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES

Produit fiscal attendu des taxes additionnelles (9)	Coefficient de variation proportionnelle (10)	Taux de référence (col. 2 × col. 10) % (11)	TAXES	TAUX VOTÉS ⓭ ⓯ ⓱ % (12)	Produit correspondant (col. 3 × col. 12) (13)
		8,13	d'habitation	8,13	6 126 768
	1,000000 (à exprimer avec *six décimales*)	10,95	foncière (bâti)	10,95	7 868 780
20 058 360	Produit attendu des taxes additionnelles / Produit fiscal à taux constants (col. 4)	27,16	foncière (non bâti)	27,16	112 062
		6,25	professionnelle	6,25	5 950 750

La diminution dérogatoire du taux de taxe professionnelle a-t-elle été décidée en 2008 ? ⓰ :

La diminution sans lien des taux des taxes foncières et/ou d'habitation a-t-elle été décidée en 2008 ? ⓰ :

TOTAL colonne 13 : 20 058 360

3. TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE/ÉOLIENNE

Produit fiscal attendu de la: a) taxe professionnelle de zone b) taxe professionnelle éolienne (14)	Réserve de taux capitalisée ⓲ (15)	Réserve de taux utilisée ⓲ (16)	TAUX VOTÉS réserve comprise ⓱ ⓲ (17)	TAUX REPORTÉ ⓳ (18)
a) 1 148 786	//////		17.52	
b)	>>>	>>>		

Le Conseil décide-t-il l'intégration fiscale progressive du taux de taxe professionnelle dans la zone d'activités économiques ? ⓴ :

Si oui, indiquer le nombre d'années : ans

À SAINT-LO . le 11 mars 2008
Le Trésorier Payeur Général,
P/LE T.P.G-PHILIPPE WLASNIAK

À Cherbourg/Octeville . le [illegible]
le Sous-Préfet,
Arnaud BOCHET
MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À Cherbourg Octeville . le 28 mars 2008
Le Président du Conseil,
B. CAUVIN

2008 0120225 PO – Janvier 2008 – 7 008802 1
1259-CTES – IMPRIMERIE NATIONALE